



KPMG inc.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2121
Internet www.kpmg.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° de division : 01 - Montréal
N° de cour : 500-11-058602-208

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS
AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES DE :**

MAGASIN LAURA (P.V.) INC. corps politique légalement constitué selon la Loi ayant son domicile élue au 2220-800, boul. René-Lévesque Ouest, en la ville de Montréal, province de Québec, H3B 1X9.

Débitrice

- ET -

KPMG INC.

(Dev A. Coossa, CIRP, SAI), ayant une place d'affaires au 600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal (Québec), H3A 0A3.

Contrôleur

AVIS AUX CRÉANCIERS

Veillez être informés que la Débitrice a déposé une requête en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») devant la Chambre commerciale de la Cour supérieure du Québec du district de Montréal (le « **Tribunal** »), le 27 juillet 2020.

Le 31 juillet 2020, le Tribunal a rendu une ordonnance (l'« **Ordonnance initiale** ») en vertu de la LACC, qui prévoit une suspension des procédures jusqu'au 10 août 2020 (la « **Suspension** »). L'Ordonnance Initiale vise la Débitrice. Aux termes de l'Ordonnance Initiale, KPMG inc. a été nommée contrôleur (le « **Contrôleur** ») de la Débitrice.

La Suspension a été accordée dans le but de protéger la Débitrice, ainsi que ses actifs et les intérêts de ses créanciers, et de lui accorder un délai afin de formuler un plan d'arrangement pour ses créanciers. La LACC prévoit que le Tribunal peut prolonger la période de Suspension suivant les termes et conditions qu'il estime appropriés.

Le Contrôleur communiquera avec les créanciers afin que ceux-ci produisent leur preuve de réclamation à l'égard de la Débitrice et, après le dépôt d'un plan d'arrangement de la Débitrice, afin de les inviter à une assemblée des créanciers en vue de voter sur le plan d'arrangement proposé. Le Contrôleur peut également préparer des rapports d'étape pour le Tribunal, dont des copies seront rendues disponibles aux créanciers sur le site web du Contrôleur.

L'Ordonnance initiale ainsi qu'une liste des noms et adresses de chacun des créanciers et des montants estimés qui leur sont dus peuvent être consultées sur le site web du Contrôleur à l'adresse : home.kpmg.ca/laura-fr

Si vous ne pouvez y accéder, veuillez communiquer avec le Contrôleur par courriel à laura@kpmg.ca en nous laissant votre nom et numéro de téléphone ainsi que votre numéro de télécopieur, adresse courriel ou adresse postale selon le mode de transmission désiré.

Fait à Montréal, le 7^e jour d'août 2020.

KPMG INC.
Contrôleur